

UN NOUVEL ELAN  
POUR UNE CROISSANCE DURABLE

ELAN 2020

RESULTATS TRIMESTRIELS

AU 31 MARS 2018



BANQUE POPULAIRE

FAITE POUR VOUS



### PREMIERE APPLICATION DE LA NORME IFRS 9

#### PRESENTATION GENERALE DE LA NORME

La norme IFRS 9 « Instruments Financiers » publiée par l'IASB en juillet 2014 remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » relative au classement et à l'évaluation des instruments financiers. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation pour risque de crédit des instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, des engagements de financement et de garanties financières donnés, des créances de location et actifs de contrats, ainsi qu'en matière de comptabilité de couverture générale (ou micro-couverture).

L'application de la norme IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018 est rétrospective : l'incidence des changements induits par rapport à l'application de la norme IAS 39 jusqu'au 31 décembre 2017 est enregistrée dans les capitaux propres du bilan d'ouverture de l'exercice 2018.

Les dispositions de la norme IFRS 9 offrent également la possibilité de ne pas retraiter les données des exercices antérieurs présentés à titre de comparatifs. Le groupe a retenu cette option et présente en comparatif de ses comptes 2018 les comptes 2017 tels qu'antérieurement publiés.

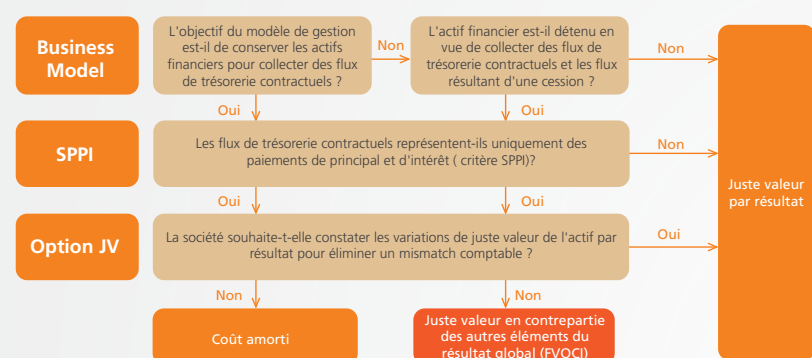
#### NOUVEAUX PRINCIPES COMPTABLES

##### 1. Classement et évaluation des actifs financiers

Sous IFRS 9, les actifs financiers sont classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle de gestion ou « business model »).

Les critères de classement et d'évaluation dépendent du modèle de gestion appliqué à un portefeuille et de la nature de l'actif financier. La déclinaison pour les instruments de dette (i.e. prêt, avance, crédit, titre obligataire) et les instruments de capitaux propres (i.e. action) se présente comme suit :

##### 1.1. Instruments de dettes



##### Modèle de gestion

L'appréciation du modèle de gestion vise à évaluer la manière dont sont gérés les actifs au niveau du portefeuille. La norme distingue les 3 types de modèles suivants :

- Le modèle dit de « collecte » dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie ;
- Le modèle dit « mixte » dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie et de céder les actifs
- Le modèle dit de « cession » dont l'intention est de céder l'actif.

##### Caractéristiques contractuelles

La norme IFRS 9 prévoit également d'analyser les flux contractuels afin de s'assurer que les flux de trésorerie du contrat correspondent uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Cette analyse est appelée test SPPI ou test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels.

##### 1.2 Instruments de capitaux propres

Les placements dans les instruments de capitaux propres sont toujours évalués à la juste valeur.

Les instruments de capitaux propres détenus dans une optique de trading doivent être comptabilisés en actifs à la juste valeur par résultat. Pour les autres instruments, le management a la capacité de faire le choix irrévocable (titre par titre) lors de la comptabilisation initiale de les classer en juste valeur par OCI non recyclables plutôt qu'en juste valeur par résultat.

##### 1.3 Impacts de la première application au niveau du groupe BCP

L'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et des modèles de gestion des instruments de dettes détenus par les entités du groupe BCP a abouti :

- au maintien de l'ensemble des prêts aux établissements de crédit et à la clientèle dans la catégorie « coût amorti », le seul changement affectant ces prêts étant lié aux nouveaux principes de provisionnement des pertes de crédit ;

- à la classification des instruments de dette (portefeuille obligataire, bons du Trésor, etc.) antérieurement classés en « actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » en juste valeur par capitaux propres recyclables; ces derniers donnent lieu à dépréciation conformément aux principes de la norme IFRS 9 ;
- au reclassement des instruments de capitaux propres (actions, etc.) et des parts d'OPCVM et assimilés antérieurement classés en actifs financiers disponibles à la vente dans la catégorie « juste valeur par résultat » à l'exception de certaines lignes d'actions classées sur option irrévocable en « actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables » ;
- au maintien dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat des actifs déjà classés dans cette catégorie sous IAS 39.

##### 2. Pertes attendues

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues (« Expected Credit Losses » ou « ECL ») sur les crédits et les instruments de dettes évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, sur les engagements de prêts et sur les contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales.

Cette nouvelle approche vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues. Sous IAS 39, les dépréciations étaient constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance lorsqu'il existait une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif.

La norme adopte une approche en 3 phases (ou « buckets »). Le positionnement d'un actif financier dans l'une ou l'autre des phases dépend du niveau d'augmentation de son risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale :

- Phase 1 : actifs financiers sains n'ayant pas connu d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ;
- Phase 2 : actifs ayant connu une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ;
- Phase 3 : cette catégorie correspond aux actifs en défaut. La définition du défaut est restée la même que sous IAS 39.

Le montant de la dépréciation et la base d'application du taux d'intérêt effectif dépendent de la phase à laquelle l'actif financier est alloué.

Exemple : Rating	IAS 39		Avant	Après	IFRS 9	
	Expositions dépréciées				Expositions dépréciées	
1	Good book (Pas de provision)		Augmentation mécanique des expositions à déprécier		ECL 12M Expositions sans dégradation significative	ECL à maturité Expositions avec dégradation significative
8 9 10	Expositions sensibles (provisions collectives)				Pas de changement	Détérioration significative Analyse des choix méthodologiques Choix des indicateurs Calibration
Default	Provision spécifique ECL à maturité (PD = 100%)		Pas de changement		Provision spécifique ECL à maturité (PD = 100%)	

##### 2.1 Evaluation de la dégradation significative du risque de crédit

La dégradation significative du risque de crédit est évaluée à travers la détérioration des paramètres de risques des contreparties. Cette détérioration peut être d'ordre qualitatif ou quantitatif : variation de notes internes ou externes, enregistrement d'arriéré de paiement, Watch List, créances restructurées...

##### 2.2 Calcul des pertes attendues

Les pertes attendues sur les différents portefeuilles sont calculées en s'appuyant sur les trois principaux paramètres de risque modélisés à partir des données historiques disponibles par segment de portefeuille : la probabilité de défaut 'PD' à un an et à maturité, la perte en cas de défaut 'LGD' et le montant de l'exposition en cas de défaut 'EAD'. Des méthodes basées sur les pertes historiques ont été retenues pour des portefeuilles appropriés.

#### 3. Tableau de passage des capitaux propres consolidés au 01/01/2018

(en milliers de DH)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres de clôture au 31/12/2017	1 822 547	19 537 956		10 943 910	926 679		33 231 091	10 252 485	43 483 573
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat				572 466	-572 466				
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers et engagements hors bilan)				-2 680 045			-2 680 045	-905 346	-3 585 391
Autres				127 606	-83 044	-96 036	-51 470	-109 180	-160 650
Capitaux propres d'ouverture au 01/01/2018	1 822 547	19 537 956		8 963 937	271 169	-96 036	30 499 576	9 237 959	39 737 532



# GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

RESULTATS CONSOLIDES DU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2018

## Tableaux de passage des catégories comptables sous IAS 39 vers IFRS 9

(en milliers de DH)

Actifs financiers	31/12/17	01/01/2018								
	IAS 39	Reclassements au titre d'IFRS 9								
	Valeur au bilan selon IAS 39	Banques Centrales, Trésor public, Services des chèques postaux	Actifs financiers à la juste valeur par résultat			Instruments dérivés de couverture	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Actifs financiers au coût amorti	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction			«Autres Actifs Financiers à la juste valeur par résultat»		Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Prêts et créances sur la clientèle	Titres de dette
Banques Centrales, Trésor public, Services des chèques postaux	11 157 236	11 157 236								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	41 665 930		41 665 930							
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	41 665 930		41 665 930							
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option										
Instruments dérivés de couverture										
Actifs disponibles à la vente	42 135 763			14 456 702		23 113 294	4 565 768			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	19 284 306							19 284 306		
Prêts et créances sur la clientèle	244 292 844								244 292 844	
Titres détenus jusqu'à l'échéance	13 102 348									13 102 348
<b>Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39</b>	<b>371 638 427</b>									
Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9				-7 743		-39 122	-483 149			
<b>01/01/18 Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9</b>		<b>11 157 236</b>	<b>41 665 930</b>	<b>14 448 959</b>		<b>23 074 172</b>	<b>4 082 619</b>	<b>19 284 306</b>	<b>244 292 844</b>	<b>13 102 348</b>

(en milliers de DH)

Passif financiers	31/12/17	01/01/2018					
	IAS 39	IFRS 9 - Reclassement au titre d'IFRS 9					
	Valeur au bilan selon IAS 39	Passifs financiers à la juste valeur par résultat			Passifs financiers au coût amorti		
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Dettes représentées par un titre	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat							
Passifs financiers détenus à des fins de transaction							
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option							
Instruments dérivés de couverture							
Dettes envers les établissements de crédit					42 162 103		
Dettes envers la clientèle						273 475 113	
Dettes représentées par un titre							
<b>Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39</b>							
Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9							
<b>01/01/18 Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9</b>					<b>42 162 103</b>	<b>273 475 113</b>	

## Rapprochement entre le solde de clôture des dépréciations constituées selon IAS 39 et le solde d'ouverture des corrections de valeur pour pertes constituées selon IFRS 9

(en milliers de DH)

Dépréciations sur actifs financiers	31/12/17	01/01/2018							
	IAS 39 - Montant de la dépréciation	IFRS 9 - Reclassement des montants de dépréciations							
	Banques Centrales, Trésor public, Services des chèques postaux	Actifs financiers à la juste valeur par résultat			Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Actifs financiers au coût amorti		
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Prêts et créances sur la clientèle	Titres de dette	
Banques Centrales, Trésor public, Services des chèques postaux									
Actifs disponibles à la vente	423 893					423 893			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5 574						5 574		
Prêts et créances sur la clientèle	15 584 180							15 584 180	
Titres détenus jusqu'à l'échéance									
<b>Soldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IAS 39</b>	<b>16 013 647</b>								
Retraitements des dépréciations selon IFRS 9						364 614	-423 893	99 910	4 064 996
<b>01/01/18 Soldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IFRS 9</b>						<b>364 614</b>		<b>105 484</b>	<b>19 649 176</b>

(en milliers de DH)

Ventilation des dépréciations des actifs financiers sous IAS 39	31/12/17	
	Dépréciations collectives	Dépréciations individuelles
<b>Soldes Comptable de dépréciations selon les dispositions d'IAS 39</b>	<b>2 754 678</b>	<b>12 835 076</b>

(en milliers de DH)

Provisions sur engagements de hors bilan	31/12/17	Retraitements des provisions selon IFRS 9	01/01/18
	IAS 39 - Montant de provisions		IFRS 9 - Montant de provisions
<b>Soldes comptables de provisions</b>	<b>818 645</b>	<b>838 699</b>	<b>1 657 344</b>

(en milliers de DH)

Actifs financiers : Répartition des dépréciations par buckets sous IFRS 9	01/01/18		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Banques Centrales, Trésor public, Services des chèques postaux	101 154		
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	364 614		
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Titres de dettes	364 614		
Actifs financiers au coût amorti	1 948 080	4 951 639	12 854 941
Prêts et créances sur les établissements de crédit	99 910		5 574
Prêts et créances sur la clientèle	1 848 170	4 951 639	12 849 367
Titres de dettes			
<b>Total</b>	<b>2 413 848</b>	<b>4 951 639</b>	<b>12 854 941</b>

(en milliers de DH)

Engagements hors bilan : Répartition par buckets sous IFRS 9	01/01/18		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
<b>Total</b>	<b>328 670</b>	<b>508 827</b>	<b>819 847</b>



**BANQUE POPULAIRE**  
FAITE POUR VOUS